



Bienvenue à la Ville de Mirabel!

Tu souhaites faire partie d'une municipalité dynamique et en pleine expansion?
Tu aimes travailler dans un environnement qui favorise la collaboration et le travail d'équipe?
Les défis te motivent et tu aimes faire avancer les choses?
Ça tombe bien, nous sommes à la recherche d'une perle!

Comptant près de 65 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18e ville en importance au Québec et est reconnue pour la qualité de vie, les grands espaces et la proximité de la nature.
Viens rejoindre une municipalité pleine de vie, on a hâte de te parler!

À Mirabel, on M la vie!

Conseiller en prévention SST

Titre du poste : Conseiller en prévention SST

Service : Ressources humaines

Domaine d'emploi : Ressources humaines

Statut : Personne salariée régulière à temps plein

Nombre de poste : 1

Numéro de concours : J0625-0698

Date d'affichage : Le 25 juin 2025

Date de fin d'affichage : Le 10 juillet 2025

Nature du travail :

Sous l'autorité du directeur du Service des ressources humaines, le mandat du conseiller en prévention SST consiste à mettre en place et de maintenir des mesures pour assurer la sécurité et le bien-être des employés. Cela inclut la sensibilisation, la formation, l'évaluation des risques et l'élaboration de programmes de prévention.

Plus spécifiquement, il aura le mandat notamment:

- Identifier les dangers potentiels pour la santé et la sécurité des travailleurs dans les différents secteurs de la Ville;
- Développer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action pour prévenir les accidents de travail, les maladies professionnelles et les incidents liés à la SST, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de prévention;
- Organiser des sessions de formation et de sensibilisation auprès des gestionnaires et des employés sur les enjeux de la SST, les procédures de sécurité, l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), etc. ;
- Effectuer des enquêtes sur les accidents de travail et les incidents pour en déterminer les causes et mettre en œuvre des mesures correctives;
- S'assurer que les employés disposent des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés et qu'ils sont utilisés correctement;
- Offrir un soutien et des conseils aux gestionnaires et aux employés sur les questions de SST, les mesures de prévention à mettre en place et les obligations légales;
- Effectuer une veille réglementaire et conformité; se tenir informé des lois, des règlements et des normes en matière de SST et s'assurer de la conformité de la Ville;
- Représenter l'employeur sur les comités de santé et de sécurité du travail; collaborer avec les membres des comités pour discuter des enjeux de prévention et élaborer des solutions;
- Effectuer, lorsque requis, les analyses ergonomiques des postes de travail;
- Accomplir toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences :

- Détenir un diplôme d'études collégiales dans un domaine lié à la santé et à la sécurité du travail (hygiène industrielle, gestion de la sécurité, ressources humaines, etc.);
- L'ajout d'un certificat en santé et sécurité du travail sera considéré comme un atout;
- Détenir un minimum de trois années (3) d'expérience pertinente à l'emploi (de l'expérience en milieu municipal sera considérée comme un atout);
- Avoir une bonne connaissance des lois et des règlements en matière de SST au Québec, ainsi que des normes applicables, est essentielle;
- Être capable de communiquer efficacement, autant par communication orale qu'écrite;
- Détenir une bonne capacité d'analyse et de synthèse;
- Être en mesure d'analyser les situations, d'identifier les problèmes de SST et de proposer des solutions appropriées;

- Être capable de travailler de manière autonome, de gérer son temps et ses priorités, et de mener à bien les différentes tâches liées à son rôle;
- Connaître les principaux logiciels de bureautique de la Suite Office (Word, Excel, etc.).

Horaire de travail :

L'horaire régulier de base est de 35 heures par semaine du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h45 et le vendredi de 8h à midi.

Conditions de travail :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la Politique des conditions de travail des professionnels de la Ville de Mirabel. Entre autres, vous bénéficierez :

- D'un milieu de travail dynamique et d'une ambiance agréable;
- D'une rémunération concurrentielle;
- D'un horaire régulier de base de 35 heures par semaine à raison de quatre jours et demi (4,5 jours) et d'une possibilité de flexibilité d'horaire;
- D'une possibilité d'effectuer du télétravail à raison d'un maximum de deux jours par semaine, le tout dans le cadre d'une politique;
- D'un programme d'aide aux employés et à leur famille;
- D'un régime d'assurance collective;
- D'un régime de retraite à prestations déterminées;
- De plusieurs congés fériés, et de banques de congés mobiles, maladies et de vacances.

L'échelle salariale en vigueur est de 67 595\$ à 80 863\$ annuellement.

INSCRIPTION

Pour visualiser l'offre d'emploi, veuillez suivre le lien hypertexte suivant :

<https://clients.njoyn.com/CL4/xweb/xweb.asp?tbtoken=ZI9dRRpRDVAFE3QHQIxcZk9MBBBaaVVdc1FMWI4IDnIcW0oYWjUddmZ9dEwYGhJTTnVgF3Y%3D&chk=ZVpaShM%3D&clid=71754&page=jobdetails&jobid=J0625-0698&BRID=EX416543&SBDID=1&LANG=2>

Pour postuler, vous devez au préalable créer votre profil dans la section « Mon Profil » avant la date de fin d'affichage et appuyer sur le bouton « Postuler maintenant » au bas de l'écran. Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises via le site Internet de la Ville de Mirabel et être accompagnées d'une lettre expliquant votre intérêt pour ce poste. Toute candidature incomplète ou reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.

La Ville de Mirabel propose un environnement de travail où le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion sont des valeurs premières. Nous invitons toutes personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes en situation de handicap. Également, n'hésitez pas à nous faire part d'arrangements spéciaux nécessaires, advenant que vous soyez invités à un processus de sélection.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.